

Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit d'un montant de 592 300 francs destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^e anniversaire.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

La Ville de Genève entretient depuis de nombreuses années des relations étroites avec l'artiste Hans Erni. Celles-ci ont d'ailleurs été relatées dans un livre très intéressant de Jean-Charles Giroud, Directeur de la Bibliothèque de Genève, publié en 2006 par Patrick Cramer, éditeur à Genève.

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'artiste, il a semblé important au Conseil administratif, de marquer de manière forte l'attachement de la Ville de Genève à cet artiste de renommée internationale.

Exposé des motifs

Dans cette optique, nous nous sommes attachés à rechercher un lieu qui puisse permettre à Hans Erni de déployer toute son inspiration. Après examen des propositions des lieux permettant de présenter avantageusement une fresque de grande taille, il est apparu que l'endroit le plus adéquat susceptible d'accueillir une telle réalisation serait la place des Nations, lieu symbolique des thèmes chers à l'artiste. Les deux murs d'entrée de l'enceinte du Palais des Nations, face à la place, permettraient de donner une dimension symbolique supplémentaire à l'œuvre, encadrant en quelque sorte l'allée des drapeaux.

Tant la Mission suisse que les autorités onusiennes consultées se sont montrés enthousiastes quant à la réalisation de ce projet à cet emplacement. Ainsi, nous avons d'ores et déjà obtenu leur accord de principe. Celui-ci sera concrétisé par l'établissement d'une convention entre la Ville de Genève, propriétaire de l'œuvre et l'Organisation des Nations Unies, propriétaire du mur de support situé sur domaine privé communal, mais au bénéfice d'un droit de superficie.

Cette convention sera établie pour régler les différentes modalités relatives à la mise en place de cette œuvre mais aussi à son entretien.

En parallèle, des contacts ont déjà été pris avec une association des amis de Hans Erni à Genève, enthousiasmée par le projet et qui a bien voulu faire une demande de soutien financier à la Loterie romande qui diminuera d'autant le crédit à soumettre à votre Conseil municipal. Le responsable de la Loterie Suisse romande à Genève, a d'ores et déjà, manifesté sa volonté de soutenir ce projet auprès de son comité d'attribution.

D'autre part, Migros Genève s'est également prononcée favorablement pour un soutien financier encore à préciser, en hommage à Hans Erni et à sa collaboration très ancienne avec l'artiste.

Description de l'ouvrage

L'oeuvre sera composée de deux fresques en céramique d'environ 30 m de long sur 2 m de haut, qui seront scellées sur les murs situés de part et d'autre de l'allée des drapeaux de l'Organisation des Nations Unies. Il s'agira d'une oeuvre nouvelle et inédite, créée spécialement pour l'occasion par Hans Erni et qui aura pour thème la paix.

D'ici la fin du mois de novembre 2008, Hans Erni aura terminé les dessins préparatoires qui, une fois scannés et retravaillés par un photolithographe, permettront la réalisation des deux fresques composant son oeuvre.

Pour assurer une excellente reproduction des dessins originaux sur carreaux céramiques, un céramiste genevois a été mandaté pour piloter la réalisation afin de garantir la précision de la reproduction, notamment la reproduction des couleurs et proposer un processus de fabrication industriel pour minimiser les coûts de fabrication. Des échantillons réalisés à notre demande nous ont satisfaits ainsi que l'artiste, appelé à se prononcer sur la technique proposée.

Les fours des céramistes ne permettant pas la fabrication d'un objet d'aussi grandes dimensions d'une seule pièce, les deux fresques devront donc être subdivisées en plusieurs centaines de carreaux d'environ 50 cm sur 50 cm. Ceux-ci seront réalisés en Italie ou en Espagne par une entreprise spécialisée dans la réalisation de carreaux céramiques industriels.

Pour intégrer l'oeuvre sur son support, un relevé géométrique du mur sera effectué et un mandataire spécialisé établira un calpinage précis des carreaux de céramique en fonction des joints de dilatation du mur, de sa courbure et de son implantation dans le site.

Estimation du coût

Fabrication de l'oeuvre et mise en oeuvre

Photolithographie	12'500.-
Fabrication des carreaux céramiques	198'000.-
Transport	12'000.-
Frais de douane	10'000.-
Travaux préparatoires du mur de l'ONU	24'000.-
Pose des carreaux céramiques	40'000.-
Divers et imprévus 10 %	28'000.-
Total	325'500.-

Honoraires

Achat de l'oeuvre à Hans Erni	100'000.-
Céramiste	60'000.-
Architecte (calpinage)	13'200.-
Ingénieur géomètre	10'700.-
Graphiste (plaquette, panneau)	15'000.-
Total	198'900.-

Frais divers

Panneau de chantier	5'000.-
Plaquette - impression	16'000.-
Total	21'000.-

Information et communication	5'000.-
Total HT	550'400.-
TVA 7.6 %	41'900.-
Total TTC	592'300.-

Validité des coûts

Les estimations des coûts sont basées sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de construction (2008).

Subvention(s) et partenariat(s)

Du fait du délai relativement court avant la date du centième anniversaire de l'artiste (février 2009), des contacts ont déjà été pris avec une association des amis de Hans Erni à Genève qui a bien voulu faire une demande de soutien financier à la Loterie romande qui diminuera d'autant le crédit de 592'300.- francs à soumettre à votre Conseil municipal. Le responsable de la Loterie Suisse romande à Genève, a d'ores et déjà, manifesté sa volonté de soutenir ce projet auprès de son comité d'attribution.

D'autre part, Migros Genève s'est également prononcée favorablement pour un soutien financier, en hommage à Hans Erni et à sa collaboration très ancienne avec l'artiste.

Programme des travaux

Les travaux seront réalisés au printemps 2009, dès que les températures extérieures permettent la mise en œuvre des colles de fixation : celles-ci ne sont applicables que quand la température extérieure moyenne est supérieure à 5° centigrade. Ils dureront environ 2 mois.

Information publique

Cette réalisation exceptionnelle sera portée à la connaissance du public et des médias lors de sa mise en place (pose de la première pièce en céramique par exemple), ainsi qu'une fois achevée. Outre une conférence de presse, une inauguration publique sera organisée.

Régime foncier

L'œuvre se situe sur le mur d'enceinte du palais des Nations, situé sur la parcelle n°2070 domaine privé communal, mais qui est au bénéfice d'un droit de superficie pour l'Organisation des Nations Unies.

Convention

Une convention entre la Ville de Genève, propriétaire de l'œuvre et l'Organisation des Nations Unies, propriétaire du mur de support, sera établie pour régler les différentes modalités relatives à la mise en place de cette œuvre, son entretien et de son éventuel enlèvement.

Intérêts intercalaires

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Plan financier d'investissement

Cet objet n'est pas compris dans le troisième plan financier d'investissement 2008-2019.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le projet de la présente demande de crédit a été élaboré par le service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le service du génie civil.

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le service du génie civil.

Budget provisionnel d'exploitation

L'objet entraîne des charges d'exploitation supplémentaires de fonctionnement pour les comptes suivants :

230200 31340 : Fournitures pour monuments et fontaines	Fr.: 100.- H.T.
230203 31540 : Entretien des monuments et fontaines par tiers	Fr.: 1'000.- H.T.

Charge financière

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 71'230 francs.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 592'300 francs destiné à la commande d'une fresque à Hans Erni, en l'hommage à l'artiste, à l'occasion de son 100^{ème} anniversaire, déduction faite d'éventuelles subventions.

Art. 2 – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 592'300 francs.

Art. 3 – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

Annexe : Reproductions partielles de l'œuvre (esquisses préparatoires).
Photomontage type de l'œuvre dans le site (proposition de travail).





